



CROIX-ROUGE FRANÇAISE
Service des Intéressés et Prisonniers Civils

17, Rue Quentin-Dauchart
PARIS 8^e

SO/AD

Paris, 22 Février 1944

Mademoiselle MAROTTEAU
63, rue Blanche
PARIS 9^e

Mademoiselle,

Nous ne pensons pas qu'il soit utile que vous veniez à nos bureaux, car nous sommes incompétents pour rechercher les intéressés civils détenus par les autorités Allemandes et nous ne pouvons pas retrouver votre frère.

Nous savons cependant que certains intéressés partis de Compiègne le 17 ou le 22 janvier viennent d'écrire de Buchenwald Weimar en Thuringe. Les convois entiers sont peut être dans ce camp, vous recevrez certainement des nouvelles dans quelques semaines et vous pourrez alors répondre à votre Père et lui envoyer de l'argent et des colis.

Nous serons alors à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements que nous aurons recueillis sur son camp.

Nous regrettons très vivement de ne pouvoir vous apporter actuellement une plus grande aide et nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.

h. elche

Madame OCTOBRE.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

LE INFORMATION
DEPARTEMENT
PARIS XVII^e

Ref. à rapp.
C/JV/sl

137 JL 15 Décembre 1944

Nous vous remercions de l'adresse que vous nous avez communiquée. Le Ministère des Prisonniers et Déportés l'utilisera pour expédier, par l'intermédiaire de la CROIX-ROUGE, un colis exceptionnel de 5 Kgs de vivres à tous les détenus politiques dont nous connaissons l'adresse complète en Allemagne.

Ce colis est gratuit; le Gouvernement en prend les frais à sa charge.

D'autre part, nous vous informons que vous pouvez envoyer vous-même un colis de vêtements.

Cet envoi exceptionnel, non renouvelable, portant l'adresse complète de l'intéressé et au surplus sa date de naissance, ne doit pas excéder 7 Kgs. Il doit être remis le plus rapidement possible au Comité C.R.F. le plus proche de votre lieu de résidence.

3014